

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2000379	Date d'inspection Le 20 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol Inc.		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Adresse 63 rue Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants lors de la visite.
- Les rapports d'incidents mineurs sont complets.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant. L'eau potable est servie tout au long de la journée.
- Observations : Les enfants font une chasse au trésor et s'amuse à l'extérieur pendant la visite.
- Discussions avec l'éducatrice concernant les dossiers d'employés.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 juillet 2022

Date

original signé par
Raymonde Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juillet 2022

Date